

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

National Individual Standing Offer (NISO)
Offre à commandes individuelle nationale (OCIN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Industrial Vehicles & Machinery Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
6B1, Place du Portage, Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

| | |
|---|--|
| Title - Sujet Palette - international | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-122416/A | Date 2012-07-26 |
| Client Reference No. - N° de référence du client W8486-122416 | GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$\$HS-629-60923 |
| File No. - N° de dossier hs629.W8486-122416 | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-09-05 | |
| Delivery Required - Livraison exigée See Herein | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Dicaire, Sylvie | Buyer Id - Id de l'acheteur hs629 |
| Telephone No. - N° de téléphone (819)956-6629 () | FAX No. - N° de FAX (819)956-5227 |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes | |
| Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité. | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

| | |
|--|--|
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| | |
| Telephone No. - N° de téléphone | Facsimile No. - N° de télécopieur |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | |
| Signature | Date |

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction
2. Sommaire
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des offres
3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations pour le Code de conduite - Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire
2. Attestations préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - EXIGENCE FINANCIÈRE

1. Capacité financière

PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée de l'offre à commandes
4. Responsables
5. Utilisateurs désignés

6. Instrument de commande
7. Limite des commandes subséquentes
8. Ordre de priorité des documents
9. Attestations
10. Lois applicables

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Besoin
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée du contrat
4. Paiement
5. Instructions pour la facturation
6. Préparation de la livraison
7. Instructions d'expédition - destination et calendrier de livraison

Annexe A - Montreal, Québec Prix, description et caractéristiques techniques

Annexe B - Edmonton, Alberta Prix, description et caractéristiques techniques

Attachement- Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire
(PWGSC-TPSGC 229)

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties et elle est divisée comme suit:

- (i) Partie 1, Renseignements généraux;
- (ii) Partie 2, Instructions à l'intention des offrants;
- (iii) Partie 3, Instructions pour la préparation des offres;
- (iv) Partie 4, Procédures d'évaluation et méthode de sélection;
- (v) Partie 5, Attestations,
- (vi) Partie 6, Clause du guide des CCUA,
- (vii) Partie 7 :
 A, Offre à Commandes
 B, Clauses du Contrat Subséquent, et les annexes A et B ainsi que l'attachement du formulaire de consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire (PWGSC-TPSGC 229).

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, s'il y a lieu, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;
- Partie 6 Exigence financière: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et
- Partie 7 (A) contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

(B) contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent l'annexe A (Montréal, Québec) et l'annexe B (Edmonton, Alberta) comprenant la liste de prix, la description et les caractéristiques techniques et le formulaire de Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire (PWGSC-TPSGC 229) .

2. Sommaire

Le présent marché porte sur l'établissement d'une offre à commandes individuelle et nationale (OCIN) pour le ministère de la Défense nationale pour l'achat de palettes d'expédition (outré-mer) en conformité avec la liste initiale des dessins DDL-8486-122416 daté du 13 mars 2012.

Ce marché sera effectif pour une période de deux (2) ans à partir de la date d'entrée en vigueur de l'offre à commandes, avec une option de prolonger l'offre pour une (1) période additionnelle d'une (1) année aux mêmes modalités et conditions.

Ce marché est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (OMC-AMP), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), des Accords de libre-échange entre le Canada et Colombie, le Canada et le Canada et le Pérou et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

2.1 Dessins

Le Directeur des Opérations de la Chaîne d'Approvisionnement, DOCA, Imprimerie nationale fera parvenir un exemplaire des dessins, automatiquement aux fournisseurs qui demandent l'ensemble de la demande de soumission. Les fournisseurs doivent communiquer avec le responsable de l'offre à commandes, lorsqu'ils n'ont pas reçu les dessins au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture.

3. Compte rendu

Après l'émission d'une offre à commandes, les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des *Clauses et conditions uniformisées d'achat* (<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document 2006 (2012-07-11) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi à la DOC et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours

Insérer : quatre-vingt-dix (90) jours

2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-122416/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hs629W8486-122416

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs629

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8486-122416

transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

4. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (2 copies papier)

Section II : offre financière (1 copie papier)

Section III: attestations (1 copie papier).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les offrants à :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Les offrants peuvent soumettre une offre pour plus d'une (1) destination.

Les offrants doivent indiquer clairement pour quel énoncé de travail une offre est soumise.

1. Échantillons de pré-production

Après l'émission de l'offre à commandes, et si demandé dans la commande subséquente l'entrepreneur doit fournir un (1) échantillon de pré-production de chaque article au responsable technique, en vue de l'acceptation dans les vingt (20) jours civils suivant la date de la demande.

Si le ou les premiers échantillons sont rejetés, l'entrepreneur doit soumettre le ou les deuxièmes échantillons dans les dix (10) jours civils suivant l'avis du rejet par le responsable technique.

Section II : Offre financière

1. Établissement des prix

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec la base de paiement à la Partie 7B et à l'Annexe A et B - Prix, description et caractéristiques techniques;

Les offrants doivent soumettre des prix fermes pour tous les articles, pour les années 1 et 2, en dollars canadien, rendu droits acquittés (DDP) à destination, selon les Incoterms, 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada comprises et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée en sus, s'il y a lieu.

Paiements par carte de crédit

Le Canada demande que les Offrants complètent l'une des cases suivantes :

(a) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des factures.

Les cartes suivantes sont acceptées :

VISA _____

MasterCard _____.

OU

(b) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des factures.

L'Offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

2. Fluctuation du taux de change

1. Sauf indication contraire dans la demande d'offres à commandes, les offres doivent être en monnaie canadienne.

-
2. Les offrants peuvent demander au Canada d'assumer le risque de fluctuation du taux de change. Ils doivent en faire explicitement la demande au moment de présenter leur offre.
 3. Le montant en monnaie étrangère est la composante du prix qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Il peut comprendre le prix net FOB à l'usine du fabricant étranger, les coûts liés aux droits applicables, à la taxe d'accise, à la taxe sur les produits et services ou à la taxe de vente harmonisée, s'il y a lieu, les droits d'entrée, les frais de transport ou de livraison payables en devises étrangères, ainsi que tous les autres frais incombant à l'importateur officiel, si les produits proviennent de l'étranger et doivent être payés en monnaie étrangère.
 4. La valeur de change du montant en monnaie étrangère de l'offre ou du prix négocié doit être indiquée avant l'attribution du contrat. Le formulaire PWGSC-TPSGC 9411, Demande de rajustement du taux de change, peut être utilisé à cette fin. Si des paiements d'étape sont envisagés, il est recommandé d'indiquer sur le formulaire ci-dessus le montant en monnaie étrangère pour chacune des étapes.
 5. Toutes les offres sont évaluées en monnaie canadienne. Par conséquent, aux fins de l'évaluation, le cours à midi de la Banque du Canada en vigueur à la date de clôture de la demande d'offres à commandes, ou toute autre date indiquée dans la demande d'offres à commandes, sera utilisé comme facteur de conversion initial de la monnaie en cause. (le responsable de l'offre à commandes remplira la colonne 3 du formulaire ci-dessus.)
 6. Aux fins de la présente disposition sur le rajustement du taux de change, les taux proposés par les offrants ne seront pas acceptés.
 7. S'il y a deux (2) offres identiques, et à condition que l'offre retenue soit toujours considérée comme la plus avantageuse pour le Canada, la préférence sera donnée à l'offrant qui assume la totalité ou une partie des risques liés au rajustement du taux de change, plutôt qu'à celui qui n'assume pas ces risques. De plus, l'offrant qui assume tous les risques aura la préférence sur celui qui n'en assume qu'une partie.
 8. Le Canada payera le facteur de rajustement du taux de change en monnaie canadienne, en utilisant le cours à midi en vigueur à la date du paiement effectué par le Canada ou, selon le cas, conformément à l'une ou l'autre des clauses suivantes : C3015C, C3020C, C3025C, ou C3030C.

Section III: Attestations et renseignements supplémentaires

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

1. Renseignements supplémentaires

Le Canada demande que les offrants présentent les renseignements suivants :

1.1 Livraison

Bien que la livraison soit demandée dans les quinze (15) jours suivant la réception d'une commande subséquente à l'offre à commandes, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est tel que suit:

Article 1 - dans les _____ jours civils suivant la réception d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Article 2 - dans les _____ jours civils suivant la réception d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Article 3 - dans les _____ jours civils suivant la réception d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Article 4 - dans les _____ jours civils suivant la réception d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Article 5 - dans les _____ jours civils suivant la réception d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Article 6 - dans les _____ jours civils suivant la réception d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Article 7 - dans les _____ jours civils suivant la réception d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

1.2 Représentants de l'offrant

Renseignements généraux

Nom : _____

No de téléphone : _____

No de télécopieur : _____

Courriel : _____

Suivi de la livraison

Nom : _____

No de téléphone : _____

No de télécopieur : _____

Courriel : _____

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères obligatoires d'évaluation technique

L'offrant doit démontrer qu'il a de l'expérience directement liées au processus/ fabrication d'au moins dix mille (10,000) palettes traitées thermiquement pour la manutention des matériaux par an pendant au moins 3 ans dans les 5 dernières années.

1.2 Évaluation financière

1.2.1 Évaluation financière obligatoire

Le prix de l'offre doit être en dollars canadien, rendu droits acquittés (DDP) à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada comprises et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée en sus, s'il y a lieu.

Les offrants doivent soumettre des prix fermes pour tous les articles, pour les années 1 et 2.

Les offrants ne sont pas tenus de proposer un prix pour tous les articles identifiés dans l'offre à commande. Cependant, les offrants doivent proposer un prix pour tous les articles par lieu de destination spécifié à l'annexe A (Montréal, Québec) et à l'annexe B (Edmonton, Alberta) pour que leur soumission soit évaluée.

2. Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation obligatoires financiers pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le plus bas prix global évalué sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

Plus d'une offre à commandes peut être émise.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'une offre à commandes soit émise, les offrants doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une offre non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations faites par les offrants pendant la période d'évaluation des offres (avant l'émission de l'offre à commandes) et après l'émission de l'offre à commandes. Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les offrants respectent les attestations avant l'émission de l'offre à commandes. L'offre sera déclarée non recevable si on constate que l'offrant a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires du responsable de l'offre à commandes aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

1. Attestations pour le Code de conduite - Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire

1.1 Les soumissionnaires doivent fournir avec leur soumission, à la date de clôture de l'invitation à soumissionner:

- a) la liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire;
- b) un formulaire de Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire (PWGSC-TPSGC 229) dûment complété et signé, pour chacun des individus nommés dans la liste.

À titre d'information une copie électronique du formulaire de Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire peut être trouvé à:

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/229.pdf>

2. Attestations préalables à l'émission de l'offre à commandes

Les attestations énumérés ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

2.1. Programme de contrats fédéraux - 200,000\$ et plus

1. En vertu du Programme de contrats fédéraux (PCF), certains fournisseurs, y compris un fournisseur qui est membre d'une coentreprise, soumissionnant pour des contrats du gouvernement fédéral d'une valeur de 200 000 \$ ou plus (incluant toutes les taxes applicables) doivent s'engager officiellement à mettre en oeuvre un programme d'équité en matière d'emploi. Il s'agit d'une condition préalable à l'émission d'une offre à commandes. Si l'offrant, ou, si l'offrant est une coentreprise et qu'un membre de la coentreprise, est assujetti au PCF, la preuve de son engagement doit être fournie avant l'émission de l'offre à commandes.

Les fournisseurs qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDC a constaté leur non conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif de moins de 100 employés. Toute offre présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une offre présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

2. Si l'offrant n'est pas visé par les exceptions énumérées aux paragraphes 3.a) ou b) ci-dessous, ou qu'il n'a pas de numéro d'attestation valide confirmant son adhésion au PCF, il doit télécopier (819-953-8768) un exemplaire signé du formulaire LAB 1168, Attestation d'engagement pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi, à la Direction générale du travail de RHDC.

3. L'offrant, ou, si l'offrant est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

L'offrant ou le membre de la coentreprise :

- a) () n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
- b) () n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;
- c) () est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés ou plus à temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDC (puisque'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus). Dans ce cas, une attestation d'engagement dûment signée est jointe;

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-122416/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hs629W8486-122416

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs629

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-122416

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

d) () est assujetti au PCF et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro :
_____ (c.-à-d. qu'il n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDCC).

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-122416/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hs629W8486-122416

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs629

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-122416

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 6 - EXIGENCE FINANCIÈRE

1. Capacité financière

SACC Reference

M9033T

Title

Capacité financière

Date

2011-05-16

PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1 Offre

L'Offrant offre de remplir ce marché conformément aux Annexes A et B - Prix, descriptions et caractéristiques techniques et aux listes des dessins (DDL-8486-122416 daté du 13 mars, 2012).

2. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des *Clauses et conditions uniformisées d'achat* (<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

2.1 Conditions générales

2005 (2012-07-16) Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

2.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre les achats payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données en format PDF conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites ci-dessous. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ».

Les rapports doivent inclure, mais ne sont pas limités, à l'information qui suit:

- a. Numéro de l'offre à commandes;
- b. Titre et description de l'offre à commandes;
- c. Période de l'offre à commandes (quart et par année fiscale);
- d. Nombre total de commandes et valeur associée (TPS/TVH inclu) pour le rapport périodique (quart);
- e. Nombre total de commandes et valeur associée (TPS/TVH inclu)(par année fiscal);
- f. Nombre total de commandes et valeur associée (TPS/TVH inclu)(pour la durée de l'offre à commandes)

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;
Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de référence.

Un manquement à l'obligation de fournir les rapports en conformité avec les instructions ci-dessus peut entraîner la mise de côté de l'offre à commande.

2.3 Offre à commandes - établissement du rapport final

À la fin de la période de l'offre à commande individuelle et nationale, ou au moment de sa résiliation, l'offrant doit présenter un rapport final qui détaille toutes les données cumulatives sur les commandes subséquentes. Ces données doivent comprendre les achats payés à l'aide d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

Le rapport final doit être complété et envoyé, sous forme électronique, au responsable de l'offre à commandes et au responsable des achats au plus tard quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de l'offre à commande individuelle et nationale, ou sa résiliation.

3. Durée de l'offre à commandes

3.1 Période de l'offre à commandes

La période pour placer des commandes subséquentes à cette offre à commandes sera à partir de la date d'émission de l'offre à commandes jusqu'à **(à être inséré par TPSGC)**

3.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour une (1) période additionnelle d'une (1) année, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes au moins soixante (60) jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

4. Responsables

4.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Sylvie Dicaire
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Division HS
Place du Portage, Phase III, 7B1
11 Laurier Street
Gatineau, QC K1A 0S5
Telephone: 819-956-6629
Télécopie: 819-956-5227
Courriel: sylvie.dicaire@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

4.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

(À être inséré par TPSGC)

Quartier général de la Défense nationale
Édifice Major-général George R. Pearkes
101, promenade Colonel By
Ottawa (Ontario) K1A 0K2
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. L'autorité des achats est responsable du contenu technique des travaux à être effectués dans toutes commandes subséquentes à l'offre à commandes.

4.3 Représentant de l'offrant

Renseignements généraux

Nom : sera inséré par TPSGC

No de téléphone : _____

No de télécopieur : _____

Courriel : _____

Suivis de la livraison

Nom : **sera inséré par TPSGC** _____

No de téléphone : _____

No de télécopieur : _____

Courriel : _____

5. Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commande est: le Ministère de la Défense Nationale, DLP-9 ou son représentant délégué autorisé.

6. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire 942, Commande subséquente à une offre à commandes.

7. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 75,000.00\$ (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée incluse). Toutes commandes dépassant \$75,000.00 (taxes sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée incluse) devront être envoyées à TPSGC pour autorisation.

8. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les Annexes A et B - Prix, Description et caractéristiques techniques;
- d) les conditions générales 2005 (2012-07-16), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- e) l'offre de l'offrant en date du (à être insérer par TPSGC), telle que modifiée le (à être insérer par TPSGC)

9. Attestations

9.1 Conformité

Le respect des attestations fournies par l'offrant est une condition d'émission de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et de mettre de côté l'offre à commandes.

10. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

1. Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

2. Clauses et conditions uniformisées

2.1 Conditions générales

Les conditions 2010A (2012-07-16), Conditions générales - biens (complexité moyenne), s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

La section 16 - Intérêt sur les comptes en souffrance des conditions 2010A (2012-07-16), ne s'applique pas aux paiements fait par carte de crédit au point de vente.

3. Échantillon de pré-production

A la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir un (1) échantillon de pré-production pour chaque item à l'autorité contractante en vue de l'acceptation dans les vingt (20) jours civils à partir de la date demandé.

Advenant que l'échantillon soit refusé, l'entrepreneur devra soumettre un second échantillon dans les dix (10) jours suivant l'avis de refus de l'autorité technique.

L'entrepreneur doit procéder toutes inspections et résultats des tests sur les échantillons de pré-production afin d'y vérifier la conformité du besoin spécifié.

L'entrepreneur doit fournir le ou les échantillons requis ainsi qu'une copie des rapports d'inspection et d'essai sur demande à l'autorité contractante, frais de transport payés à l'avance et sans frais pour le Canada. Le ou les échantillons soumis par l'entrepreneur demeureront la propriété du Canada.

L'autorité contractante avisera l'entrepreneur, par écrit, de l'acceptation conditionnelle, de l'acceptation ou du rejet de ou des échantillons. Une copie de l'avis sera remis à l'officier responsable de l'offre à commande par l'autorité contractante. L'avis d'acceptation conditionnelle ou d'acceptation ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité de respecter toutes les exigences contractuelles.

L'entrepreneur ne doit pas entreprendre la production et ne doit pas faire de livraison avant d'avoir reçu de l'autorité contractante un avis indiquant que l'échantillon est acceptable. Toute fabrication avant l'acceptation de ou des échantillons se fera au risque de l'entrepreneur.

Lorsque l'autorité contractante rejette le ou les deuxième échantillons de pré-production soumis par l'entrepreneur parce qu'il ne répond pas aux exigences contractuelles, le Canada devra résilier le contrat pour manquement, conformément aux conditions générales stipulées dans le contrat.

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée comme suit:

Article 1: dans les **(sera complété par TPSGC)** semaines/jours civils suivant la réception d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Article 2: dans les **(sera complété par TPSGC)** semaines/jours civils suivant la réception d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Article 3: dans les **(sera complété par TPSGC)** semaines/jours civils suivant la réception d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Article 4: dans les **(sera complété par TPSGC)** semaines/jours civils suivant la réception d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Article 5: dans les **(sera complété par TPSGC)** semaines/jours civils suivant la réception d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Article 6: dans les **(sera complété par TPSGC)** semaines/jours civils suivant la réception d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Article 7: dans les **(sera complété par TPSGC)** semaines/jours civils suivant la réception d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

5. Paiement

5.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme en dollars canadiens rendu droits acquittés à destination selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada comprises, s'il y a lieu, la taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée en sus tel que précisé dans les Annexes A et B - Prix, description et caractéristiques techniques.

5.2 Clauses du guide des CCUA

| Référence CCUA | Titre | Date |
|----------------|--|----------|
| C2000C | Taxes - entrepreneur établi à l'étranger | 30/11/07 |
| C6000C | Limitate de prix | 16/05/11 |
| H1001C | Paiements multiples | 12/05/08 |

5.3 Paiements par carte de crédit

Le Canada demande que les Offrants complètent l'une des cases suivantes :

() les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des factures.

Les cartes suivantes sont acceptées :

- () VISA
() MasterCard

OU

() les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des factures.

L'Offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Les carte(s) de crédit suivantes sont acceptées: **(à être inséré par TPSGC)**

6. Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a) L'original et une (1) copie doivent être envoyée au consignataire pour certification et paiement; :
- b) Une (1) copie doit être envoyée à l'adresse suivante :
Ministère de la Défense nationale
Quartier général de la Défense nationale

101, promenade Colonel By
Ottawa (ON) K1A 0K2
À l'attention de: (À être inséré par TPSGC)

6.1 Clauses du guide des CCUA

| Référence CCUA | Titre | Date |
|----------------|--|----------|
| A9006C | Contrat de défense | 16/07/12 |
| B7500C | Marchandises excédentaires | 16/06/06 |
| C2800C | Cote de priorité | 16/05/11 |
| C2801C | Cote de priorité - entrepreneurs établis au Canada | 16/05/11 |
| D2001C | Etiquetage | 30/11/07 |
| D2025C | Matériaux d'emballage en bois | 12/12/08 |
| D5545C | ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ C) | 16/08/10 |
| D9002C | Ensembles incomplets | 30/11/07 |
| G1005C | Assurances | 12/05/08 |
| W0002D | Livraisons à effectuer en dehors d'une ZPRTG | 00/12/01 |

7. Préparation de la livraison

L'entrepreneur doit préparer tous les articles pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit attacher les articles ensemble à raison d'une hauteur maximale de 90 pouces (90") par paquet.

8. Instructions d'expédition - destination et calendrier de livraison

1. L'entrepreneur doit expédier les biens en DDP - rendu droits acquittés à destination. À moins d'indication contraire, la livraison doit se faire par le moyen le plus économique. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison, d'administration, des coûts et des risques du transport et du dédouanement, incluant le paiement des droits de douane et des taxes.

2. L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la Section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci-après. Le destinataire peut refuser des livraisons lorsque des dispositions n'ont pas été prises au préalable.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-122416/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hs629W8486-122416

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs629

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-122416

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- a) 7 Dépôt d'approvisionnement des FC, Parc Lancaster
Edmonton (Alberta)
Téléphone : 780-973-4011, poste 4524

- b) 25 Dépôt d'approvisionnement des FC, Montréal
Montréal (Québec)
Téléphone : 1-866-935-8673 (sans frais), ou
514-252-2777, poste 2363 / 4673 / 4282

ANNEXE A - Montréal, Québec
PRIX, DESCRIPTION ET CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

| Article | Numéro de nomenclature de l'Otan | Quantité Estimée |
|---------|----------------------------------|------------------|
| 1 | 3990-20-001-4354 | 12,000 |
| 2 | 3990-20-001-4357 | 9,000 |
| 3 | 3990-20-001-5177 | 1,000 |
| 4 | 3990-20-004-3341 | 4,500 |
| 5 | 3990-20-004-3339 | 5,100 |
| 6 | 3990-20-004-3335 | 1,000 |
| 7 | 3990-20-001-5177 | 600 |

Définitions:

Année 1 désigne la période à partir de la date d'émission de l'offre à commandes jusqu'au (à être inséré par TPSGC)

Année 2 désigne la période à partir du (à être inséré par TPSGC) jusqu'au (à être inséré par TPSGC)

Période prolongée à partir de (à être inséré par TPSGC) jusqu'à (à être inséré par TPSGC)

| | | PRIX FERME PAR ARTICLE (TPS/ TVH EN SUS) | |
|----------------|--|---|------------------------------|
| Article | Description | Années 1 et 2 | Période prolongé |
| 1 | PALETTE 40 X 48 OUTRE-MER NNO: 3990-20-0014354 LONGUEUR HORS TOUT : 48,000 POUCES, LARGEUR HORS TOUT : 40,000 POUCES, CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'ARTICLE : UTILISÉE SPÉCIFIQUEMENT POUR EXPÉDIER DES BIENS À L'EXTÉRIEUR DU PAYS. CARACTÉRISTIQUES SPÉCIALES : LES PALETTES SONT CONFORMES AUX NORMES CIPV (CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX) ET AUX NORMES NIMP (NORMES INTERNATIONALES POUR LES MESURES PHYTOSANITAIRES). Livraison: BFC Montreal No. Pièce: 9775213-2 COF: 35907 No. Pièce Offerte: _____ | Année 1 \$ _____ Année 2 \$ _____ | \$ (à être inséré par TPSGC) |

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-122416/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs629

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8486-122416

hs629W8486-122416

| Code de l'OTAN du Frabricant (COF) Offert: _____ | | | |
|--|---|---|---|
| | | PRIX FERME PAR ARTICLE (TPS/ TVH EN SUS) | |
| Article | Description | Années 1 et 2 | Période prolongé |
| 2 | <p>PALETTE 20 X 40 OUTRE-MER NNO: 3990-20-0014357</p> <p>LONGUEUR HORS TOUT: 40,000 POUCES, LARGEUR HORS TOUT: 24,000 POUCES, CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'ARTICLE: UTILISÉE SPÉCIFIQUEMENT POUR EXPÉDIER DES BIENS A L'EXTÉRIEUR DU PAYS. CARACTÉRISTIQUES SPÉCIALES: LES PALETTES SONT CONFORMES AUX NORMES CIPV (CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX) ET AUX NORMES NIMP (NORMES INTERNATIONALES POUR LES MESURES PHYTOSANITAIRES).</p> <p>Livraison: BFC Montreal</p> <p>No. pièce: 9775214-2 COF: 35907 No. pièce Offerte: _____ Code de l'OTAN du Frabricant (COF) Offert: _____</p> | <p>Année 1 \$ _____</p> <p>Année 2 \$ _____</p> | <p>\$ (à être inséré par TPSGC)</p> |

| | | PRIX FERME PAR ARTICLE (TPS/ TVH EN SUS) | |
|----------------|---|---|---------------------------------|
| Article | Description | Années 1 et 2 | Période prolongé |
| 3 | PALETTE POUR MUNITIONS, OUTRE-MER NNO: 3990-20-0015777 MATÉRIAUX : BOIS, LONGUEUR HORS TOUT : 48,000 POUCES, LARGEUR HORS TOUT : 40,000 POUCES, CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'ARTICLE : LES PALETTES SONT CONFORMES AUX NORMES CIPV (CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX) ET AUX NORMES NIMP (NORMES INTERNATIONALES POUR LES MESURES PHYTOSANITAIRES); UTILISÉE SPÉCIFIQUEMENT POUR EXPÉDIER DES BIENS À L'EXTÉRIEUR DU PAYS. Livraison: BFC Montreal No. pièce: 8697039-2 COF: 35907 No. pièce Offerte: _____ Code de l'OTAN du Fabricant (COF) Offert: _____ | Année 1 \$ _____ Année 2 \$ _____ | \$ (à être inséré par TPSGC) |

Pour la période prolongée, les prix fermes pour chaque article seront déterminés en calculant et en appliquant la différence en pourcentage entre l'année précédente et l'année actuelle de l'indice des prix des produits industriels tiré du catalogue no 62-011-X sous le tableau 2.9 pour les palettes, les châssis mobiles, les bacs, les caisses - en bois (v53433593), tel que publié par Statistique Canada chaque mois de l'année. Le calcul d'une année à une autre sera basé sur les données du mois de référence, février.

$$P(\text{ext}) = P(X) \times (\text{INDEX}(X) / \text{INDEX}(X-1)),$$

où :

$P(\text{ext}) =$ Prix ferme pour la période prolongée

$P(X) =$ Prix ferme pour la deuxième année de la période initiale

$\text{INDEX}(X) =$ Index pour le mois de référence (février) de la deuxième année de la période initiale (c.-à-d. : pour 2011, l'index est 100,2)

INDEX(X-1) = Index pour le mois de référence (février) de la première année de la période initiale. (c.-à-d. : pour 2010, l'index est 100,4).

L'ajustement issu du ratio INDEX(X) / INDEX(X-1) ne doit pas être supérieur à 1,05 ou être inférieur à 1,00.

Exemples :

Les prix fermes et les index suivants, sélectionnés aléatoirement, sont fournis à titre d'exemple seulement :

| Exemple | P(X) | Index (X) | Index (X-1) |
|---------|----------|-----------|-------------|
| 1 | 65,07 \$ | 102,4 | 99,7 |
| 2 | 65,07 \$ | 100,4 | 102,4 |

Exemple 1

$$P(\text{ext}) = 65,07 \$ \times (102,4 / 99,7)$$

$$P(\text{ext}) = 65,07 \$ \times 1,027$$

$$P(\text{ext}) = 66,83 \$$$

Dans cet exemple, le prix ferme pour la période prolongée serait de 66,83 \$.

Exemple 2

$$P(\text{ext}) = 65,07 \$ \times (100,4 / 102,4)$$

$$P(\text{ext}) = 65,07 \$ \times 0,980$$

$$P(\text{ext}) = 63,77 \$$$

Dans cet exemple, l'ajustement issu du ratio INDEX(X) / INDEX(X-1) est de 0,980, ce qui est inférieur à 1,00. Le prix ferme pour la période prolongée demeurerait alors à 63,77 \$.

ANNEXE B - Edmonton, Alberta
PRIX, DESCRIPTION ET CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Définitions:

Année 1 désigne la période à partir de la date d'émission de l'offre à commandes jusqu'au (à être inséré par TPSGC)

Année 2 désigne la période à partir du (à être inséré par TPSGC) jusqu'au (à être inséré par TPSGC)

Période prolongée à partir de (à être inséré par TPSGC) jusqu'à (à être inséré par TPSGC)

| | | PRIX FERME PAR ARTICLE (TPS/ TVH EN SUS) | |
|----------------|--|---|---|
| Article | Description | Années 1 et 2 | Période prolongé |
| 4 | PALETTE, MANUTENTION DE MATÉRIAUX NNO: 3990-20-0043341 MATÉRIAUX : BOIS, LONGUEUR HORS TOUT : 40,000 POUCES, LARGEUR HORS TOUT : 24,000 POUCES, HAUTEUR HORS TOUT : 5,375 POUCES, CARACTÉRISTIQUES SPÉCIALES : BOIS (TRAITÉ À LA CHALEUR) - LES PALETTES SONT CONFORMES AUX NORMES CIPV (CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX) ET AUX NORMES NIMP (NORMES INTERNATIONALES POUR LES MESURES PHYTOSANITAIRES); UTILISÉE POUR EXPÉDIER À L'ÉTRANGER DES BIENS EMPAQUETÉS, DÉPÔT EDMONTON (DAFC 7), NOM DE LA PIÈCE DÉSIGNÉ PAR L'ORGANISME DE CONTRÔLE : PALETTE, 40 X 24, INTERNATIONAL Livraison: BFC Edmonton No. pièce: DL-0876505-2 COF: 35907 No. pièce Offerte: _____ Code de l'OTAN du Fabricant (COF) Offert: _____ | Année 1 \$ _____ Année 2 \$ _____ | \$ (à être inséré par <u>TPSGC</u>) |

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

W8486-122416/A

hs629

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8486-122416

hs629W8486-122416

| | | PRIX FERME PAR ARTICLE (TPS/ TVH EN SUS) | |
|----------------|---|---|---|
| Article | Description | Années 1 et 2 | Période prolongé |
| 5 | <p>PALETTE, MANUTENTION DE MATÉRIAUX NNO: 3990-20-0043339</p> <p>MATÉRIAUX : BOIS, LONGUEUR HORS TOUT : 48,0 POUCES, LARGEUR HORS TOUT : 40,0 POUCES, HAUTEUR HORS TOUT : 5,75 POUCES, CARACTÉRISTIQUES SPÉCIALES : BOIS (TRAITÉ À LA CHALEUR) - LES PALETTES SONT CONFORMES AUX NORMES CIPV (CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX) ET AUX NORMES NIMP (NORMES INTERNATIONALES POUR LES MESURES PHYTOSANITAIRES); UTILISÉE POUR EXPÉDIER À L'ÉTRANGER DES BIENS EMPAQUETÉS, DÉPÔT EDMONTON (DAFC 7), NOM DE LA PIÈCE DÉSIGNÉ PAR L'ORGANISME DE CONTRÔLE : PALETTE, 40 X 48, INTERNATIONAL</p> <p>Livraison: BFC Edmonton</p> <p>No. pièce: DL-0876506-2 COF: 35907 No. pièce Offerte: _____ Code de l'OTAN du Fabricant (COF) Offert: _____</p> | <p>Année 1 \$ _____</p> <p>Année 2 \$ _____</p> | <p>\$ (à être inséré par TPSGC)</p> |

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-122416/A

Amd. No. - N° de la modif.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-122416

File No. - N° du dossier

hs629W8486-122416

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs629

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

| | | PRIX FERME PAR ARTICLE (TPS/ TVH EN SUS) | |
|----------------|--|---|---|
| Article | Description | Années 1 et 2 | Période prolongé |
| 6 | <p>PALETTE, MANUTENTION DE MATÉRIAUX NNO: 3990-20-0043335</p> <p>MATÉRIAU : BOIS, LONGUEUR HORS TOUT : 24,0 POUCES, LARGEUR HORS TOUT : 24,0 POUCES, HAUTEUR HORS TOUT : 5,0 POUCES, NOMBRE DE LISSES : 2, LARGEUR DE LA LISSE : 5,50 POUCES, HAUTEUR DE LA LISSE : 0,75 POUCE, CARACTÉRISTIQUES SPÉCIALES : BOIS (TRAITÉ À LA CHALEUR) - LES PALETTES SONT CONFORMES AUX NORMES CIPV (CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX) ET AUX NORMES NIMP (NORMES INTERNATIONALES POUR LES MESURES PHYTOSANITAIRES); UTILISÉE POUR EXPÉDIER À L'ÉTRANGER DES BIENS EMPAQUETÉS, DÉPÔT EDMONTON (DAFC 7), NOM DE LA PIÈCE DÉSIGNÉ PAR L'ORGANISME DE CONTRÔLE : PALETTE, 24 X 24, INTERNATIONAL</p> <p>Livraison: BFC Edmonton</p> <p>No. pièce: DL-0876504-2 COF: 35907 No. pièce Offerte: _____ Code de l'OTAN du Fabricant (COF) Offert: _____</p> | <p>Année 1 \$ _____</p> <p>Année 2 \$ _____</p> | <p>\$ (à être inséré par TPSGC)</p> |

| | | PRIX FERME PAR ARTICLE (TPS/ TVH EN SUS) | |
|----------------|--|---|---------------------------------|
| Article | Description | Années 1 et 2 | Période prolongé |
| 7 | PALETTE POUR MUNITIONS, OUTRE-MER NNO: 3990-20-0015177 MATÉRIAUX : BOIS, LONGUEUR HORS TOUT: 48,000 POUCES, LARGEUR HORS TOUT : 40,000 POUCES, CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'ARTICLE : LES PALETTES SONT CONFORMES AUX NORMES CIPV (CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX) ET AUX NORMES NIMP (NORMES INTERNATIONALES POUR LES MESURES PHYTOSANITAIRES); UTILISÉE SPÉCIFIQUEMENT POUR EXPÉDIER DES BIENS À L'EXTÉRIEUR DU PAYS. Livraison: BFC Edmonton No. pièce: 8697039-2 COF: 35907 No. pièce Offerte: _____ Code de l'OTAN du Fabricant (COF) Offert: _____ | Année 1 \$ _____ Année 2 \$ _____ | \$ (à être inséré par TPSGC) |

Pour la période prolongée, les prix fermes pour chaque article seront déterminés en calculant et en appliquant la différence en pourcentage entre l'année précédente et l'année actuelle de l'indice des prix des produits industriels tiré du catalogue no 62-011-X sous le tableau 2.9 pour les palettes, les châssis mobiles, les bacs, les caisses - en bois (v53433593), tel que publié par Statistique Canada chaque mois de l'année. Le calcul d'une année à une autre sera basé sur les données du mois de référence, février.

$$P(\text{ext}) = P(X) \times (\text{INDEX}(X) / \text{INDEX}(X-1)),$$

où :

$P(\text{ext}) =$ Prix ferme pour la période prolongée

$P(X) =$ Prix ferme pour la deuxième année de la période initiale

$\text{INDEX}(X) =$ Index pour le mois de référence (février) de la deuxième année de la période initiale (c.-à-d. : pour 2011, l'index est 100,2)

$INDEX(X-1)$ = Index pour le mois de référence (février) de la première année de la période initiale. (c.-à-d. : pour 2010, l'index est 100,4).

L'ajustement issu du ratio $INDEX(X) / INDEX(X-1)$ ne doit pas être supérieur à 1,05 ou être inférieur à 1,00.

Exemples :

Les prix fermes et les index suivants, sélectionnés aléatoirement, sont fournis à titre d'exemple seulement :

| Exemple | P(X) | Index (X) | Index (X-1) |
|---------|----------|-----------|-------------|
| 1 | 65,07 \$ | 102,4 | 99,7 |
| 2 | 65,07 \$ | 100,4 | 102,4 |

Exemple 1

$$P(\text{ext}) = 65,07 \$ \times (102,4 / 99,7)$$

$$P(\text{ext}) = 65,07 \$ \times 1,027$$

$$P(\text{ext}) = 66,83 \$$$

Dans cet exemple, le prix ferme pour la période prolongée serait de 66,83 \$.

Exemple 2

$$P(\text{ext}) = 65,07 \$ \times (100,4 / 102,4)$$

$$P(\text{ext}) = 65,07 \$ \times 0,980$$

$$P(\text{ext}) = 63,77 \$$$

Dans cet exemple, l'ajustement issu du ratio $INDEX(X) / INDEX(X-1)$ est de 0,980, ce qui est inférieur à 1,00. Le prix ferme pour la période prolongée demeurerait alors à 65,07 \$.



| FOR GOVERNMENT USE ONLY POUR USAGE DU GOUVERNEMENT SEULEMENT | |
|---|--|
| Special Investigations Directorate File No. N° de dossier de la Direction des enquêtes spéciales | Date Received (Y-A M D-J) Date de réception |

CONSENT TO A CRIMINAL RECORD VERIFICATION CONSENTEMENT À LA VÉRIFICATION DE L'EXISTENCE D'UN CASIER JUDICIAIRE

**This form must be completed and signed by each individual who is currently on the Board of Directors of the Bidder/Offeror/Supplier and provided with the Bid/Offer/Arrangement.
Le présent formulaire doit être rempli et signé par chaque membre du conseil d'administration du soumissionnaire/ de l'offrant/du fournisseur et fourni avec la soumission/l'offre/l'arrangement.**

| | |
|----------|---|
| A | PRIVACY ACT STATEMENT ÉNONCÉ CONCERNANT LA LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS |
|----------|---|

The personal information requested on this form is collected under the authority of subsection 750(3) of the *Criminal Code*, paragraph 42(1(c)) of the *Financial Administration Act*, and sections 7 and 21 of the *Department of Public Works and Government Services Act*. The information will be used for validating the criminal conviction certifications necessary for obtaining or maintaining a procurement instrument. It may be shared with other government departments, agencies, as well as provincial, territorial, and federal courts, within the limits of what is required to conduct the criminal conviction verification.

Les renseignements personnels demandés dans le présent formulaire sont recueillis en vertu du paragraphe 750(3) du *Code criminel*, du paragraphe 42(1(c)) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et des articles 7 et 21 de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux*. Ces renseignements seront utilisés pour valider les attestations de condamnation au criminel nécessaires pour obtenir ou conserver un instrument d'approvisionnement. Les renseignements peuvent être diffusés à d'autres ministères et organismes fédéraux, ainsi qu'à des tribunaux provinciaux, territoriaux et fédéraux, dans les limites de ce qui est requis pour la vérification des condamnations au criminel.

A refusal to provide information will result in the bid/offer/arrangement being rejected or the contract terminated, the standing offer being set-aside or the supply arrangement being cancelled, as applicable.

À défaut de fournir les renseignements demandés, la soumission/l'offre/l'arrangement sera rejeté ou le contrat résilié, l'offre à commandes sera mise de côté ou l'arrangement en matière d'approvisionnement sera annulé, selon le cas.

The personal information is described in personal information bank PWGSC PPU 184 - Integrity Assessment Program. Individuals have a right of access to, correction of and protection of their information in accordance with the *Privacy Act*.

Les renseignements personnels sont décrits dans les fichiers de renseignement personnels n° TPSGC PPU 184 - Programme de l'évaluation de l'intégrité. Les personnes ont le droit d'accéder aux renseignements personnels qui les concernent, ainsi que de les faire corriger ou protéger, conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

| | |
|----------|---|
| B | BIOGRAPHICAL INFORMATION - Must be completed by the individual RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES - À remplir par l'individu |
|----------|---|

| | |
|---|--|
| Family Name (Last Name) - Nom (de famille) | Family Name at Birth - Nom de famille à la naissance |
| Full Given Names (No initials) - Prénoms au complet (aucune initiale) | |
| All other previously used names (i.e. maiden name, previously married names, legal name change, nicknames) Tout autre nom utilisé (tel que nom de jeune fille, noms maritaux précédents, changement de nom légaux, sobriquets) | |
| Gender - Sexe <input type="checkbox"/> Male Masculin <input type="checkbox"/> Female Féminin | Date of Birth - Date de naissance (Y-A M D-J) |

Current Residential Information Information résidentielle actuelle

| | | |
|----------------------------------|-------------------------|-----------------------------|
| Apartment No. - N° d'appartement | Street No. - N° civique | Street Name - Nom de la rue |
| City - Ville | Province | Postal Code - Code postal |

| | |
|----------|---|
| C | CONSENT - Must be signed by the individual CONSENTEMENT - Doit être signé par l'individu |
|----------|---|

I, the undersigned, confirm that I have read and understand the above *Privacy Act* statement and that I consent to the collection and use of my personal information as described therein.

Je, soussigné, confirme avoir pris connaissance de l'Énoncé concernant la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et consens à la collecte et à l'utilisation des renseignements personnels fournis aux présentes.

| | |
|-------------------------------------|------------------|
| Signature | |
| Print Name - Nom en lettres moulées | Date (Y-A M D-J) |

| | |
|----------|---|
| D | ADMINISTRATIVE INFORMATION - Internal Government Use Only RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS - Pour usage interne du gouvernement seulement |
|----------|---|

Requesting Branch/Sector/Directorate/Division - Direction générale/Secteur/Direction/Division requérante

| | |
|---|---|
| Solicitation/Proposed Contract No. - N° de la demande de soumission/N° du contrat | Date of Request (Y-A M D-J) Date de la demande |
|---|---|

| | |
|---|---|
| Requesting Contact Person - Personne-ressource requérante | Contact Person Tel. No. - N° de tél. de la personne-ressource |
|---|---|